

# **NORMES D'AGRÉMENT 2012**

## **pour LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT DE LA PHYSIOTHÉRAPIE**

**au CANADA**

**2012**

**NORMES D'AGRÉMENT POUR LES PROGRAMMES  
D'ENSEIGNEMENT DE LA PHYSIOTHÉRAPIE AU CANADA**

**À propos de ce document**

Ce document ressource vise à assurer une compréhension mutuelle et entière des normes d'agrément et des critères d'évaluation de l'Agrément de l'enseignement de la physiothérapie au Canada (AEPC).

Ce document s'adresse à tous les individus intéressés par les normes d'agrément y compris :

- Les programmes d'enseignement qui travaillent à leurs documents d'autoévaluation, au développement et à l'évaluation de leur programme;
- Les membres des équipes d'évaluation par les pairs de l'AEPC et les membres du Conseil qui interprètent et appliquent les normes d'agrément; et
- Les utilisateurs des programmes d'enseignement (ex. étudiants) et autres partenaires de l'agrément (ex. organismes de réglementation, gouvernement, le public) qui veulent mieux comprendre les normes d'enseignement pour les programmes d'enseignement de la physiothérapie.

L'information fournie pour chaque norme de l'AEPC comprend des:

- **Critères** qui servent à l'interpréter des normes;
- **Exemples de preuves** que les programmes d'enseignement peuvent fournir pour démontrer leur conformité au critère; les preuves peuvent être présentées dans le rapport d'autoévaluation, les annexes du rapport, ou sur place pendant la visite d'agrément; et
- **Notes explicatives** qui fournissent de l'information additionnelle comme les justifications et les liens entre les normes, les critères et les preuves. Les programmes d'enseignement peuvent utiliser ces notes comme des guides pour élaborer le rapport d'autoévaluation.

## Table des matières

<b>1.0</b>	<b>HISTORIQUE .....</b>	<b>1</b>
<b>2.0</b>	<b>BUT DE L'AGRÉMENT.....</b>	<b>2</b>
<b>3.0</b>	<b>LE RÔLE DE L'AEPC.....</b>	<b>3</b>
<b>4.0</b>	<b>LES NORMES D'AGRÉMENT DE L'AEPC.....</b>	<b>4</b>
4.1	Le cadres de référence des normes .....	4
4.2	Le document des normes .....	4
	<b>NORME 1. GOUVERNANCE ET RESSOURCES DU PROGRAMME .....</b>	<b>6</b>
	<b>NORME 2. ÉLABORATION ET ÉVALUATION DU PROGRAMME .....</b>	<b>10</b>
	<b>NORME 3. LES ENSEIGNANTS.....</b>	<b>15</b>
	<b>NORME 4. LES ÉTUDIANTS.....</b>	<b>19</b>
	<b>NORME 5. REDDITION DE COMPTES.....</b>	<b>22</b>
	<b>NORME 6. COMPÉTENCES EN PHYSIOTHÉRAPIE .....</b>	<b>25</b>
<b>5.0</b>	<b>GLOSSAIRE .....</b>	<b>33</b>



# NORMES D'AGRÉMENT POUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT DE LA PHYSIOTHÉRAPIE AU CANADA - 2012

## 1.0 HISTORIQUE

L'Agrément de l'enseignement de la physiothérapie au Canada (AEPC)<sup>1</sup> est un organisme indépendant à but non lucratif qui est incorporé en vertu de la loi fédérale. La mission, la vision, et les valeurs de l'AEPC sont les suivantes:

### Mission

La mission de l'AEPC est d'assurer au moyen de l'agrément la qualité de l'enseignement de la physiothérapie<sup>2</sup> au Canada.

### Vision

L'AEPC est reconnu pour l'excellence de l'agrément de l'enseignement de la physiothérapie

### Valeurs

L'AEPC croit que l'agrément des programmes d'enseignement de la physiothérapie est une composante valable et intégrante de la profession. Pour offrir un programme juste, équitable, et valable, l'AEPC opère sur la base des valeurs suivantes

- Le respect,
- La collaboration,
- La responsabilité envers une variété de parties concernées,
- La recherche de la qualité,
- L'équité, et
- Le professionnalisme.

---

<sup>1</sup> Autrefois le Conseil canadien pour l'agrément des programmes universitaires de physiothérapie (CCAPUP)

<sup>2</sup> Physiothérapeute et les mots apparentés sont des marques officielles utilisés avec permission.

## **Les clés du succès**

Pour s'assurer que l'AEPC respecte sa vision et remplit sa mission, le développement et le fonctionnement continu du programme d'agrément reposent sur les clés du succès suivantes. L'AEPC:

- sera suffisamment flexible pour évoluer en fonction des changements et des tendances émergentes dans l'enseignement, la santé, les organismes de réglementation et les rôles en physiothérapie;
- réfléchira et répondra aux besoins des systèmes de santé et d'éducation dans le contexte canadien;
- impliquera toutes les parties concernées (c.-à-d. le personnel enseignant en physiothérapie, les étudiants, les organismes de réglementation, les praticiens et le public) dans le développement, la mise en œuvre et l'évaluation continue du programme et des normes d'agrément;
- facilitera et reconnaîtra l'innovation dans l'enseignement et l'apprentissage tout en mettant l'accent sur l'amélioration continue;
- offrira des services dans les deux langues officielles;
- s'assurera que les politiques, les procédures et les normes sont pertinentes et intégrées au contexte d'enseignement; et
- développera des normes et des critères d'agrément fondés sur des principes de qualité, d'équité, de cohérence et d'objectivité.

## **2.0 BUT DE L'AGRÉMENT**

L'agrément est à la fois un processus et une condition ayant pour but d'assurer la qualité des programmes d'enseignement. Le processus comprend un système intégré d'examen continu, d'évaluation et d'amélioration pour se conformer aux normes établies. La condition ou l'état d'agrément donne créance à la maison d'enseignement, aux étudiants, au public et aux organismes de réglementation attestant qu'un programme d'enseignement a accepté et remplit son engagement en matière de qualité d'enseignement. En général, les quatre principales fonctions du processus d'agrément sont :

- 1) Établir des normes et des procédures pour l'évaluation des programmes d'enseignement de la physiothérapie;
- 2) Effectuer des évaluations qui encouragent les universités à maintenir et à améliorer leurs programmes;
- 3) Déterminer la conformité aux critères d'agrément établis; et
- 4) Offrir aux programmes d'enseignement de la physiothérapie un service permanent de consultation.

## Le continuum des normes professionnelles de la physiothérapie et de la qualité

L'agrément des programmes canadiens d'enseignement de la physiothérapie est appuyé par trois groupes professionnels importants en physiothérapie: 1) les programmes universitaires, par l'entremise du Conseil canadien des programmes universitaires de physiothérapie ([CCPUP](#)); 2) les organismes de réglementation, représentés par l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie ([Alliance](#)); et 3) les membres de la profession représentés par l'Association canadienne de physiothérapie ([ACP](#)). Ces trois groupes et l'AEPC élaborent et tiennent à jour un continuum de lignes directrices et de normes, afin d'assurer la compétence des praticiens qui débutent dans la profession. Le continuum s'étend des programmes d'enseignement de la physiothérapie et des exigences universitaires jusqu'à la pratique professionnelle. Les documents et les processus d'orientation qui font partie du continuum sont :

- Coursus d'entrée en pratique de la physiothérapie: Lignes directrices pour les programmes universitaires canadiens de physiothérapie (2009)<sup>3</sup>
- Coursus d'entrée pour la pratique de la physiothérapie : Document d'accompagnement; Lignes directrices d'enseignement clinique pour les programmes universitaires canadiens (2011)<sup>4</sup>
- Guide des normes d'agrément de l'enseignement interprofessionnel en santé (2011)<sup>5</sup>
- Les normes d'agrément pour les programmes d'enseignement de la physiothérapie au Canada (2012),
- Le profil des compétences essentielles des physiothérapeutes au Canada (2009)<sup>6</sup>
- Analyse de la pratique et avant-projet d'examen (2008)<sup>7</sup>

### 3.0 LE RÔLE DE L'AEPC

Le programme d'agrément de l'AEPC implique le développement et le maintien d'un processus intégré d'évaluation continue pour assurer que les programmes universitaires d'enseignement de la physiothérapie répondent aux normes nationales ou surpassent les exigences des normes nationales, tout en encourageant l'excellence et l'innovation. Ainsi, les rôles premiers de l'AEPC sont:

- l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des processus d'agrément; et
- la conduite des évaluations d'agrément des programmes universitaires d'enseignement de la physiothérapie au Canada.

---

<sup>3</sup> Disponible dans le [site Web du CCPUP](#)

<sup>4</sup> Disponible dans le [site Web du CCPUP](#)

<sup>5</sup> Disponible dans le [site Web de l'AFISS](#)

<sup>6</sup> Disponible dans le [site Web de la GNCP](#)

<sup>7</sup> Disponible dans le [site Web de l'Alliance](#)

## 4.0 LES NORMES D'AGRÉMENT DE L'AEPC

### 4.1 Le cadres de référence des normes

Le cadre de référence des normes d'agrément de l'AEPC est basé sur le modèle « 5+1 » décrit par le Groupe de travail sur l'agrément des programmes d'enseignement des professions de la santé<sup>8</sup>. Ce modèle propose cinq normes communes d'agrément et exige, ainsi, que tous les programmes :

- collaborent avec l'ensemble des praticiens et le public pour former une main-d'œuvre qualifiée capable de répondre aux besoins de la collectivité et de les satisfaire;
- assurent le perfectionnement et l'évaluation du personnel enseignant de façon continue et appropriée;
- évaluent régulièrement les compétences et les réalisations des étudiants et des diplômés;
- maintiennent un processus efficace d'autoévaluation continu, de planification et d'amélioration; et
- informent adéquatement le public et s'identifient correctement auprès de celui-ci, pour faire preuve d'imputabilité et permettre aux consommateurs d'effectuer des choix éclairés.

Une norme supplémentaire, la composante «+1» du modèle, permet aux programmes d'agrément de préciser une norme spécifique à une profession.

Les cinq premières normes de ce modèle («5+1») et leurs critères ont été adaptés aux programmes universitaires canadiens d'enseignement de la physiothérapie à la suite d'un processus consultatif tant auprès de groupes de réflexion que de l'ensemble des parties concernées sur la scène nationale. La composante «+1» du modèle ou la norme propre à la profession repose sur les compétences dont les physiothérapeutes doivent faire preuve lorsqu'ils font leur entrée dans la profession. Dans l'ensemble, les normes et les critères de l'AEPC mettent l'accent sur la mesure des résultats comme moyen de valider les activités d'un programme, d'orienter et d'améliorer les efforts de ce dernier pour qu'il réalise sa mission et ses objectifs.

### 4.2 Le document des normes

Le document des normes comprend six normes d'agrément de la physiothérapie et des critères d'évaluation et des exemples de preuves utilisés par l'AEPC pour déterminer le statut d'agrément des programmes d'enseignement pour l'entrée dans la profession de physiothérapeute. Chaque norme est un énoncé général qui décrit ce qui est généralement attendu d'un programme d'enseignement, tandis que les critères décrivent les moyens par lesquels un programme peut se conformer à la norme.

---

<sup>8</sup> Gelmon, S., O'Neil, E., Kimmey, J., and the Task Force on Accreditation of Health Professions Education. (1999). *Strategies for Change and Improvement: The Report of the Task Force on Accreditation of Health Professions Education*. San Francisco: Center for the Health Professions, University of California at San Francisco.

Le document des normes est volontairement non directif ce qui permet aux programmes de faire preuve de diversité, d'autonomie et d'innovation. Les critères permettent une interprétation large des normes et les exemples de preuves ne se veulent pas exhaustifs.

Dans l'interprétation des normes, il faut également souligner ce qui suit:

- Un document ou toute source de preuve peut être cité pour plus d'un critère; par exemple, le curriculum vitae d'un membre du personnel enseignant peut être utilisé à la fois pour démontrer la conformité aux critères ayant trait au nombre et à la qualification des membres du personnel enseignant qu'à ceux en lien avec les activités de recherche du programme.
- Les mots identifiés par un « G » sous forme d'exposant sont définis dans le glossaire à la fin du document, par exemple : programme<sup>G</sup>.

Les normes et les critères correspondants doivent refléter les exigences actuelles en matière d'enseignement, de pratique professionnelle et de réglementation. C'est pourquoi les normes seront régulièrement révisées en tenant compte de l'avis de toutes les parties concernées par le processus d'agrément des programmes d'enseignement de la physiothérapie au Canada.



## NORME 1. GOUVERNANCE ET RESSOURCES DU PROGRAMME

**Les documents de l'agrément doivent décrire explicitement et inclure des preuves démontrant que :**

**Le programme dispose des ressources adéquates et il travaille en étroite collaboration avec l'université, la communauté clinique et le public pour identifier les changements dans les besoins de santé et préparer une main d'œuvre qui puisse être sensible aux besoins de la communauté et y répondre.**

CRITÈRE 1.1 (critère essentiel <sup>G</sup> )	EXEMPLES DE PREUVE <sup>G</sup>
<p><b>Les enseignants du programme<sup>G</sup> sont responsables de la gouvernance du programme et ont l'autorité pour faire en sorte que les politiques du programme soient mises en œuvre.</b></p>	<p>Peuvent inclure, mais ne se limitent pas à:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Politiques et procédures pertinentes à la gouvernance du programme</li> <li>- Politiques et procédures pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et procédures du programme</li> <li>- Organigrammes de l'université et du programme</li> <li>- Documents officiels décrivant le mandat et la composition des comités</li> </ul>
<p><i>Notes explicatives</i></p> <p>Les preuves pour illustrer ce critère pourraient être des commentaires tels que ou la démonstration que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'université soutient ou permet au directeur ou aux enseignants               <ul style="list-style-type: none"> <li>a) d'être responsables de la gouvernance du programme d'enseignement de la physiothérapie, et</li> <li>b) d'exercer leur responsabilité et leur autorité sur le programme tout en fonctionnant selon les processus de gouvernance établis de l'université.</li> </ul> </li> </ul>	

CRITÈRE 1.2 (critère essentiel)	EXEMPLES DE PREUVE
<p><b>Le directeur du programme détient un diplôme universitaire en physiothérapie. Il exerce une direction auprès des enseignants, du personnel et des étudiants, et assure la gestion du programme. Il occupe un poste de professeur et possède les qualifications appropriées, y compris une expérience pertinente aux études supérieures, en recherche et en administration. Il a l'autorité et la reconnaissance suffisantes pour gérer et représenter le programme.</b></p>	<p>Peuvent inclure, mais ne se limitent pas à:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Description du poste du directeur du programme</li> <li>- Curriculum vitae du directeur du programme</li> <li>- Politiques et procédures relatives au processus de sélection du directeur du programme</li> </ul>
<p><i>Notes explicatives</i></p> <p>Les preuves pour illustrer ce critère pourraient être des commentaires tels que ou la démonstration que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les documents et l'information qui démontrent la direction et les résultats positifs du directeur de programme en ce qui concerne :               <ul style="list-style-type: none"> <li>a) les stratégies pédagogiques et la planification du programme,</li> <li>b) le contenu, l'élaboration et l'évaluation du programme,</li> <li>c) la facilitation du changement, et</li> <li>d) le travail en tenant compte des priorités du programme et de l'université.</li> </ul> </li> <li>➤ Les droits et les privilèges du directeur de programme sont comparables à ceux des autres professeurs de l'université qui ont des rôles et des responsabilités comparables.</li> </ul>	

<b>CRITÈRE 1.3 (critère essentiel)</b>	<b>EXEMPLES DE PREUVE</b>
<b>Le programme dispose de ressources financières adéquates pour atteindre ses objectifs et assurer son fonctionnement continu.</b>	Peuvent inclure, mais ne se limitent pas à: - Budget du programme et rapports financiers
<p><i>Notes explicatives</i></p> <p>Le plan budgétaire est conçu de façon à protéger la longévité et l'intégrité universitaire du programme. Les preuves pour illustrer ce critère pourraient être des commentaires tels que ou la démonstration que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le budget et les rapports financiers: <ul style="list-style-type: none"> <li>a) soutiennent adéquatement les objectifs et les besoins du programme;</li> <li>b) reflètent adéquatement les ressources financières pour les salaires des enseignants et du personnel, le matériel et l'équipement, l'épanouissement des enseignants, le développement du programme, les installations du programme, et la facilitation des activités d'érudition des enseignants (ex. recherche); et</li> <li>c) soutiennent le fonctionnement continu du programme à un niveau approprié et assurent que le programme répond aux obligations envers les étudiants inscrits et potentiels.</li> </ul> </li> </ul>	

<b>CRITÈRE 1.4</b>	<b>EXEMPLES DE PREUVE</b>
<b>Le programme peut compter sur un personnel de soutien et dispose de services adéquats pour répondre aux besoins des enseignants et des étudiants et atteindre ses objectifs.</b>	Peuvent inclure, mais ne se limitent pas à: - Description de postes, curriculum vitae - Organigramme du programme - Renseignements sur les services offerts par exemple : bibliothèque, technologie de l'information
<p><i>Notes explicatives</i></p> <p>Les preuves pour illustrer ce critère pourraient être des commentaires tels que ou la démonstration que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le nombre et les habiletés du personnel administratif, de secrétariat et technique assurent un soutien suffisant au programme.</li> <li>➤ Le programme ou l'université s'assure que des services de soutien sont disponibles pour aider les enseignants et les étudiants à répondre aux obligations universitaires propres au programme.</li> </ul>	

CRITÈRE 1.5	EXEMPLES DE PREUVE
<p><b>Le programme fournit aux étudiants des ressources d'apprentissage adéquates pour leur permettre d'atteindre les objectifs d'apprentissage.</b></p>	<p>Peuvent inclure, mais ne se limitent pas à:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inventaire des outils d'apprentissage et de l'équipement pédagogique utilisés pour l'enseignement du cursus</li> <li>- Dimensions des salles de cours, salles de séminaire et espaces laboratoires</li> <li>- Liste des ressources informatiques et des bibliothèques</li> <li>- Politiques et procédures s'adressant aux étudiants concernant l'accès aux bibliothèques ou aux ressources informatiques</li> </ul>
<p><b>Notes explicatives</b></p> <p>Les preuves pour illustrer ce critère pourraient être des commentaires tels que ou la démonstration que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les bibliothèques donnent accès à l'information courante dans les domaines de la physiothérapie, des sciences biomédicales, des sciences cliniques, des services de santé, de la santé de la population et des domaines connexes.</li> <li>➤ Les étudiants connaissent les ressources d'apprentissage, ont un accès opportun à cette information et connaissent les moyens disponibles pour y accéder.</li> <li>➤ Le nombre et la dimension des salles de cours peuvent accueillir le nombre d'étudiants inscrits aux cours et selon les horaires prévus du programme.</li> <li>➤ L'équipement et les outils et les équipements d'apprentissage sont disponibles, sécuritaires et en bonne condition pour servir aux laboratoires pratiques, à l'enseignement, à la recherche et aux activités de soutien (par exemple, préparation du matériel pédagogique).</li> <li>➤ Les outils et les équipements d'apprentissage reflètent la pratique contemporaine de la physiothérapie, sont en nombre suffisant et sont disponibles au moment voulu.</li> </ul>	

CRITÈRE 1.6	EXEMPLES DE PREUVE
<p><b>Le programme développe et maintien des relations de coopération avec les partenaires qui contribuent à la formation professionnelle des étudiants y compris, mais ne se limitant pas aux :</b></p> <p><b>1.6.1 départements ou autres unités du campus,</b></p> <p><b>1.6.2 milieux de stage, et</b></p> <p><b>1.6.3 partenaires de la communauté.</b></p>	<p>Peuvent inclure, mais ne se limitent pas à:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrats d'affiliation ou lettres d'entente avec des milieux (milieux de stage ou autres milieux de formation hors campus) qui décrivent : le but et les objectifs de l'affiliation; les rôles et les responsabilités du programme, des étudiants et des moniteurs cliniques; et les procédures pour réviser, modifier et résilier l'affiliation.</li> <li>- Moyens documentés pour favoriser et évaluer l'apprentissage des étudiants à l'extérieur de l'université.</li> <li>- Politiques et procédures officielles concernant la communication entre le programme et les milieux (milieux de stage ou autres milieux de formation hors campus).</li> <li>- Documents faisant état de la communication entre le programme et les partenaires qui contribuent à la formation professionnelle des étudiants (sur le campus et hors campus)</li> <li>- Documents indiquant l'accueil et la formation continue des moniteurs cliniques</li> <li>- Mesures documentées pour promouvoir les relations qui font progresser la formation interprofessionnelle<sup>G</sup></li> </ul>
<p><b>Notes explicatives</b></p> <p>Les preuves pour illustrer ce critère pourraient être des commentaires tels que ou la démonstration que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le programme a établi plusieurs partenariats pour la formation des étudiants autant sur le campus qu'à l'extérieur du campus.</li> <li>➤ Le programme établit et maintient des ententes avec d'autres sites ou milieux de formation comme les sites de formation à distance, les programmes satellites, la formation en ligne, etc.</li> <li>➤ Une entente, dans un format acceptable pour les deux parties, existe entre l'université et chaque milieu qui accueille des étudiants en stage.</li> <li>➤ Une communication régulière s'établit avec tous les milieux (c.-à-d. avec ceux qui ont de telles ententes) pour donner l'information au sujet des politiques et des procédures et discuter de l'information pertinente concernant la formation et la supervision des étudiants.</li> <li>➤ Le programme s'assure que les nouveaux moniteurs cliniques comprennent les principes pédagogiques du programme, les outils d'évaluation et les méthodes appropriées pour offrir des expériences d'apprentissage grâce à un processus d'accompagnement et de formation.</li> </ul>	

## NORME 2. ÉLABORATION ET ÉVALUATION DU PROGRAMME

**Les documents de l'agrément doivent décrire explicitement et inclure des preuves concernant la façon dont :**

**Le programme met en place un processus efficace et continu d'autoévaluation, de planification et d'amélioration.**

CRITÈRE 2.1	EXEMPLES DE PREUVE
<b>La vision, la mission et les objectifs du programme sont cohérents avec ceux de l'université et de la profession.</b>	Peuvent inclure, mais ne se limitent pas à: <ul style="list-style-type: none"><li>- Documents décrivant la vision, la mission, les objectifs de l'université et du programme</li><li>- Description des relations que le programme entretient avec l'association professionnelle et les organismes de réglementation</li></ul>
<i>Notes explicatives</i> Les preuves pour illustrer ce critère pourraient être des commentaires tels que ou la démonstration que : <ul style="list-style-type: none"><li>&gt; La vision, la mission et les objectifs du programme, qui apparaissent dans des documents ou publications officielles, sont :<ul style="list-style-type: none"><li>a) compatibles et en lien avec la mission de l'université qui offre le programme, et</li><li>b) servent de bases pour l'élaboration du cursus.</li></ul></li><li>&gt; Le programme maintient des relations positives de collaboration avec l'association professionnelle et les organismes de réglementation (ex. par la participation à des comités ou d'autres activités importantes pour la profession).</li></ul>	

CRITÈRE 2.2	EXEMPLES DE PREUVE
<b>Le cursus comprend:</b> <ul style="list-style-type: none"><li><b>2.2.1 Un plan intégré du cursus qui reflète les fondements théoriques, les principes et les valeurs pédagogiques du programme.</b></li><li><b>2.2.2 Un énoncé des qualités générales qui sont attendues des diplômés du programme.</b></li></ul>	Peuvent inclure, mais ne se limitent pas à: <ul style="list-style-type: none"><li>- Organigramme qui décrit les liens intégrateurs du cursus</li><li>- Justifications ou documentation qui appuie le plan du cursus</li><li>- Documents qui décrivent les qualités générales attendues des diplômés du programme, ex. le profil de fin d'études (sortie) du diplômé</li><li>- Annuaire et calendrier du cursus d'études</li><li>- Guide de l'étudiant</li></ul>

## CRITÈRE 2.2

### *Notes explicatives*

Les preuves pour illustrer ce critère pourraient être des commentaires tels que ou la démonstration que :

- Le plan du cursus repose sur une description formelle des bases conceptuelles ou sur des fondements théoriques.
- Le cursus est basé sur l'information concernant la pratique contemporaine de la physiothérapie, les normes de pratique et la littérature actuelle, des documents, des publications et autres ressources pertinentes à la profession, à la formation professionnelle en physiothérapie, et les théories et les pratiques pédagogiques, et les besoins de la société.
- Une description de la façon dont les principes et les valeurs pédagogiques du programme sont articulés pendant le cursus. Par exemple, les principes pourraient être ceux de la formation des adultes; la collaboration interprofessionnelle; l'encouragement à l'apprentissage actif, au contact étudiant-professeur, et à la coopération entre étudiants; le respect des talents diversifiés et des styles d'apprentissage; et les valeurs pourraient inclure la transparence, la justice, le bien-fondé, la connaissance des preuves.
- Une description des liens entre les méthodes d'enseignement, les principes pédagogiques, le plan du cursus, les contenus de cours, les besoins des apprenants, et les résultats qui sont attendus des étudiants.
- Les objectifs de cours et les expériences d'apprentissage sont énoncés en terme de résultats, c.-à-d. ce que l'étudiant sera capable de faire ou de démontrer quand il aura réussi chaque cours, unité, ou expérience de formation.
- Le plan du programme est formellement documenté et tous les partenaires (ex. enseignants, milieux de stage) y compris les étudiants l'utilisent comme ressource

## CRITÈRE 2.3

**Il y a un plan documenté pour l'évaluation et la réévaluation du programme basé sur des objectifs clairement définis et mesurables et qui inclut l'évaluation de l'impact des changements effectués.**

## EXEMPLES DE PREUVE

Peuvent inclure, mais ne se limitent pas à:

- Document qui décrit le plan d'évaluation du programme par lequel il détermine son efficacité à répondre aux besoins des étudiants et il rencontre sa vision, sa mission et ses objectifs

### *Notes explicatives*

Les preuves pour illustrer ce critère pourraient être des commentaires tels que ou la démonstration que :

- Le programme a un plan qui décrit le processus pour procéder à des révisions régulières du programme afin de déterminer dans quelle mesure sa mission et ses objectifs sont appropriés et en lien avec la mission de l'université et les meilleures pratiques de l'enseignement professionnel.
- Le plan est complet et comprend une révision périodique de tous les aspects du programme, y compris les stages cliniques du programme.
- Le plan réfère au critère 2.6

CRITÈRE 2.4	EXEMPLES DE PREUVE
<p><b>Le programme collecte des données sur une base régulière en vue d'une évaluation et d'une réévaluation systématique et complète de l'efficacité du programme.</b></p> <p><b>2.4.1 Les données recueillies doivent inclure la rétroaction de tous les partenaires clés y compris les étudiants, les nouveaux diplômés et les employeurs.</b></p>	<p>Peuvent inclure, mais ne se limitent pas à:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Documentation en lien avec les sondages de satisfaction auprès des étudiants, des enseignants, du personnel, des diplômés et des employeurs</li> <li>- Documentation sur les taux de fin d'études des étudiants, les taux et les profils d'emploi des diplômés</li> <li>- Documentation sur les processus de consultation auprès des partenaires clés, ex. comités consultatifs, groupes de travail, sondages</li> <li>- Résultats des étudiants à l'examen de compétence en physiothérapie</li> <li>- Documentation concernant la variété et le champ des milieux de stage</li> <li>- L'évaluation des cours et des stages par les étudiants</li> <li>- Politiques et procédures pour l'évaluation de l'enseignement clinique en stage</li> <li>- Documentation de l'impact des changements apportés</li> </ul>
<p><i>Notes explicatives</i></p> <p>Les preuves pour illustrer ce critère pourraient être des commentaires tels que ou la démonstration que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le programme procède à la collecte d'information sur une base régulière qui inclut les commentaires et la rétroaction des partenaires clés du programme, y compris les étudiants, les enseignants, le personnel, les cliniciens, les moniteurs cliniques, les organismes de réglementation, les employeurs et d'autres partenaires externes au besoin.</li> <li>➤ Les résultats de l'évaluation du rendement des étudiants démontrent l'efficacité du programme à répondre aux besoins des étudiants et aux objectifs du programme.</li> <li>➤ Plusieurs approches sont utilisées pour recueillir l'information qui sert à l'évaluation du programme et cette information provient de diverses sources. L'information peut provenir de, mais non seulement des étudiants, des enseignants, du personnel de soutien, des administrateurs universitaires et des autres partenaires du programme.</li> <li>➤ Chaque cours et le cursus en général sont évalués par une variété de mécanismes.</li> <li>➤ Les enseignants évaluent régulièrement le rendement des récents diplômés quant aux résultats d'apprentissage<sup>9</sup> du programme et aux attentes spécifiques rattachées à la mission unique et aux objectifs du programme.</li> <li>➤ Le programme recueille l'information pertinente au rendement des diplômés à l'examen de compétence en physiothérapie.</li> <li>➤ L'évaluation des stages cliniques peut inclure l'évaluation des milieux de stage, la qualité de la supervision des étudiants, la variété possible d'expériences d'apprentissage et l'efficacité de la communication entre tous les intervenants associés aux stages cliniques.</li> </ul>	

CRITÈRE 2.5	EXEMPLES DE PREUVE
<b>Le programme analyse et fait la synthèse des résultats d'évaluation du programme pour cibler les besoins de changement.</b>	Peuvent inclure, mais ne se limitent pas à: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Preuves de l'analyse complète des données recueillies au critère 2.4</li> <li>- Exemples de rapports d'évaluation du programme</li> <li>- Rapports annuels; rapports d'évaluation d'instances externes au programme</li> <li>- Utilisation des données pour identifier les forces et les limites du programme; évaluation des besoins de changement</li> </ul>
<p><i>Notes explicatives</i></p> <p>Les preuves pour illustrer ce critère pourraient être des commentaires tels que ou la démonstration que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les données qui proviennent de sources multiples et qui découlent de l'évaluation du programme, sont analysées en fonction des résultats attendus du programme. L'analyse mène à l'identification des forces et des limites du programme et à l'identification des changements requis.</li> <li>➤ Le programme analyse les résultats de l'évaluation des stages cliniques pour déterminer sa capacité à répondre aux besoins des étudiants et à la mission et aux objectifs pédagogiques du programme.</li> </ul>	

CRITÈRE 2.6 (critère essentiel)	EXEMPLES DE PREUVE
<b>Le programme et le cursus apportent des changements à la suite de l'analyse des résultats de l'évaluation du programme et mesure l'impact de ces changements.</b>	Peuvent inclure, mais ne se limitent pas à: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Documentation de la mise en œuvre et de l'évaluation du programme et des changements au cursus</li> <li>- Plan pour l'évaluation de l'impact des changements apportés</li> <li>- Documentation des résultats souhaités élaborés à la suite de l'analyse de l'évaluation</li> </ul>
<p><i>Notes explicatives</i></p> <p>Les preuves pour illustrer ce critère pourraient être des commentaires tels que ou la démonstration que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'évaluation du programme à la suite de la mise en œuvre des changements pour déterminer si les changements ont conduit aux résultats souhaités.</li> <li>➤ Le programme met en œuvre et évalue la mise en œuvre du plan décrit au critère 2.3</li> </ul>	



# Norme 2 Élaboration et évaluation du programme

## Élaboration du programme

**La vision, la mission et les objectifs du programme sont cohérents avec ceux de l'université et de la profession. (critère 2.1)**

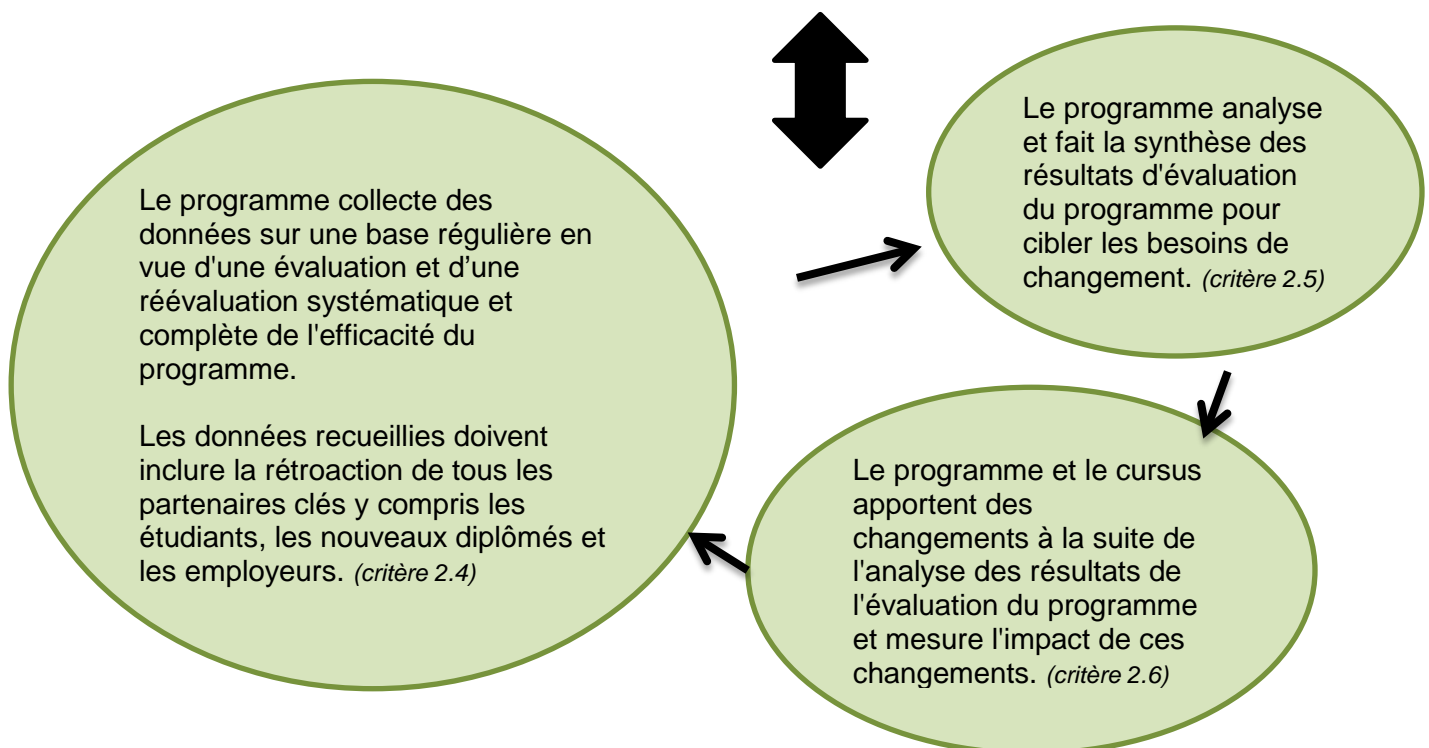


Le cursus comprend:

- Un plan de intégré du cursus qui reflète les fondements théoriques, les principes et les valeurs pédagogiques du programme.
- Un énoncé des qualités générales qui sont attendues des diplômés du programme. (critère 2.2)

## Évaluation du programme

Il y a un plan documenté pour l'évaluation et la réévaluation du programme basé sur des objectifs clairement définis et mesurables et qui inclut l'évaluation de l'impact des changements effectués. (critère 2.3)



## NORME 3. LES ENSEIGNANTS

**Les documents de l'agrément doivent décrire explicitement et inclure des preuves démontrant que :**

**Le programme dispose d'un nombre suffisant d'enseignants qualifiés pour assurer un enseignement efficace et le développement du programme. Il assure, de façon appropriée, le perfectionnement et l'évaluation continus des enseignants.**

CRITÈRE 3.1	EXEMPLES DE PREUVE
<b>Les enseignants sont en nombre suffisant et leurs compétences permettent de réaliser la mission et d'atteindre les objectifs du programme par la gestion de l'enseignement, l'élaboration du cursus, la conception et la prestation pédagogique, la recherche et l'évaluation des résultats.</b>	Peuvent inclure, mais ne se limitent pas à: <ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre et titre des enseignants</li><li>- Curriculum vitae, y compris les attestations concernant les qualifications professionnelles et les expertises pertinentes à la conception et à l'évaluation du programme, l'enseignement et l'évaluation des étudiants</li><li>- Sommaire de l'expertise des enseignants et de leur contribution pertinente à la conception et à l'évaluation du programme, à l'enseignement et à l'évaluation des étudiants et à la recherche</li><li>- Rapports sur la charge de travail des enseignants qui décrivent l'enseignement, la recherche et les responsabilités pédagogiques</li></ul>
<p><b>Notes explicatives</b></p> <p>Les preuves pour illustrer ce critère pourraient être des commentaires tels que ou la démonstration que :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Dans l'ensemble, l'expertise des enseignants couvre tous les domaines de contenu du cursus.</li><li>➤ Le nombre d'enseignants est suffisant et équilibré de sorte que les charges de travail sont appropriées pour assurer que les enseignants puissent remplir leurs rôles et responsabilités dans les domaines de l'enseignement, de la recherche et de la gestion universitaires (ex. soutien psychologique pour les étudiants, déploiement de milieux de stage, participation à des comités).</li><li>➤ Le nombre d'enseignants à temps plein est suffisant pour maintenir la stabilité et la continuité dans l'élaboration, la conception et la prestation du programme.</li></ul>	

CRITÈRE 3.2	EXEMPLES DE PREUVE
<p><b>L'université et le programme encouragent et appuient le développement professionnel et la carrière des enseignants en considérant leurs rôles respectifs dans le programme, y compris le soutien des nouveaux/jeunes enseignants.</b></p>	<p>Peuvent inclure, mais ne se limitent pas à:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Document sur la charge de travail des enseignants</li> <li>- Politiques et procédures pertinentes au développement professionnel</li> <li>- Soutien financier pour les activités de développement professionnel</li> <li>- Curriculum vitae des professeurs, y compris les attestations de participation à des activités de développement professionnel</li> <li>- Disponibilité de ressources (ex. humaines, financières et informatiques) et de mentors pour soutenir les professeurs dans leurs activités d'enseignement et de recherche</li> <li>- Programmes d'aide pédagogique</li> <li>- Opportunités de développement professionnel continu des enseignants en pédagogie interprofessionnelle</li> </ul>
<p><i>Notes explicatives</i></p> <p>Les preuves pour illustrer ce critère pourraient être des commentaires tels que ou la démonstration que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le programme encourage les activités de développement professionnel orientées vers l'amélioration de l'efficacité des enseignants et du programme, et les enseignants y participent.</li> <li>➤ Les activités de développement professionnel des enseignants sont en lien avec les besoins du programme.</li> <li>➤ Il y a une culture de développement professionnel chez les enseignants.</li> <li>➤ Les ressources pour le développement professionnel peuvent inclure du temps pour des activités comme du mentorat d'enseignants, de la collaboration extra départementale, et du partage de l'expertise clinique et d'enseignement.</li> <li>➤ Le calendrier des congés sabbatiques favorise le développement de la carrière des enseignants.</li> <li>➤ Les ressources financières soutiennent le développement de la carrière des enseignants.</li> </ul>	

CRITÈRE 3.3	EXEMPLES DE PREUVE
<p><b>Les membres du corps enseignant sont évalués conformément aux politiques de l'université selon des critères clairement énoncés et au moyen de multiples sources de renseignements.</b></p>	<p>Peuvent inclure, mais ne se limitent pas à:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Politiques et procédures écrites pour l'évaluation des enseignants</li> <li>- Résultats documentés des évaluations de rendement</li> <li>- Dossiers d'enseignement y compris les sommaires des évaluations des étudiants et des évaluations par les pairs</li> </ul>
<p><i>Notes explicatives</i></p> <p>Les preuves pour illustrer ce critère pourraient être des commentaires tels que ou la démonstration que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'évaluation régulière et continue des enseignants est conçue pour évaluer et améliorer l'efficacité de l'enseignement, des activités d'érudition et des services offerts par chaque enseignant, et pour assurer l'efficacité du programme.</li> <li>➤ L'évaluation des enseignants tient compte de plusieurs sources de données mesurables y compris les commentaires des étudiants.</li> <li>➤ L'évaluation des enseignants tient compte des évaluations de l'enseignement, de la recherche et des autres activités d'érudition, des services et des autres évaluations de toute autre fonction occupée ou responsabilité attribuée au sein du programme, comme la gestion du programme et de l'enseignement clinique, des fonctions au sein de comités ou affaires étudiantes.</li> </ul>	

CRITÈRE 3.4	EXEMPLES DE PREUVE
<p><b>Les droits et les privilèges des enseignants sont comparables à ceux des autres enseignants de l'université qui occupent des fonctions et accomplissent des tâches comparables.</b></p>	<p>Peuvent inclure, mais ne se limitent pas à:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Politiques et procédures pour la sélection, l'embauche et la promotion (période de probation et permanence) des professeurs sont clairement décrites et accessibles.</li> <li>- Information écrite sur les règlements universitaires, les recours des enseignants et des étudiants, et disponibilité des autres politiques et procédures pertinentes.</li> <li>- Information écrite : avantages et services disponibles aux employés.</li> <li>- Conventions collectives</li> </ul>
<p><i>Notes explicatives</i></p> <p>Les preuves pour illustrer ce critère pourraient être des commentaires tels que ou la démonstration que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'université s'assure que les droits et les privilèges qui concernent tous les enseignants de l'université sont pris en compte et s'appliquent équitablement aux enseignants du programme.</li> <li>➤ L'université donne aux enseignants des occasions de participer à la gouvernance de l'université</li> </ul>	
CRITÈRE 3.5	EXEMPLES DE PREUVE
<p><b>Les enseignants du programme sont responsables du programme et ont l'autorité pour procéder au développement du cursus, à sa mise en œuvre et à son évaluation.</b></p>	<p>Peuvent inclure, mais ne se limitent pas à:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Procès-verbaux et comptes rendus des comités et des groupes de travail pertinents à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du cursus</li> <li>- Politiques et procédures ou mandats des comités qui élaborent, mettent en œuvre et évaluent le cursus</li> <li>- Documentation des résultats des réunions pertinentes à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du cursus</li> </ul>
<p><i>Notes explicatives</i></p> <p>Les preuves pour illustrer ce critère pourraient être des commentaires tels que ou la démonstration que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Des mécanismes sont en place pour obtenir les commentaires de tous les enseignants du programme au sujet du développement, de la mise en œuvre et de l'évaluation du cursus.</li> <li>➤ Des processus sont établis pour l'intégration des résultats de recherche pédagogiques ou des meilleures pratiques dans le cursus.</li> </ul>	

<b>CRITÈRE 3.6</b>	<b>EXEMPLES DE PREUVE</b>
<p><b>L'université et le programme soutiennent la recherche et les autres activités d'érudition des professeurs.</b></p>	<p>Peuvent inclure, mais ne se limitent pas à:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Politiques et procédures pertinentes à la recherche et aux autres activités d'érudition des professeurs</li> <li>- Curriculum vitae des professeurs</li> <li>- Bilan des activités de recherche et d'érudition des professeurs</li> <li>- Documentation du support offert par le personnel de soutien aux professeurs qui leur permettent la réalisation d'activités de recherche et d'érudition</li> </ul>
<p><b>Notes explicatives</b></p> <p>Les preuves pour illustrer ce critère pourraient être des commentaires tels que ou la démonstration que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les professeurs contribuent à la profession et à la mission de l'université par la recherche et les activités d'érudition.</li> <li>➤ Les professeurs ont accès aux espaces, au matériel, aux équipements, et au soutien technologique appropriés à leurs activités de recherche et d'érudition.</li> <li>➤ La charge de travail des professeurs prend en considération la recherche et les activités d'érudition.</li> </ul>	

## NORME 4. LES ÉTUDIANTS

**Les documents de l'agrément doivent décrire explicitement et inclure des preuves sur la façon dont :**

**Le programme soutient les étudiants et leur permet de développer les compétences<sup>G</sup> pertinentes à l'exercice de la physiothérapie. Il évalue régulièrement les compétences et les réalisations des étudiants.**

CRITÈRE 4.1	EXEMPLES DE PREUVE
<b>Le programme s'assure de la participation des étudiants dans la planification, l'élaboration et l'évaluation du programme.</b>	Peuvent inclure, mais ne se limitent pas à: <ul style="list-style-type: none"><li>- Mandats des comités</li><li>- Résultats des réunions sur la coordination du cursus, des cours et des stages</li><li>- Évaluation du programme par les étudiants</li></ul>
<i>Notes explicatives</i> Les preuves pour illustrer ce critère pourraient être des commentaires tels que ou la démonstration que : <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Les étudiants ont l'occasion de participer à la planification, au développement et à l'évaluation du programme ou d'apporter leurs commentaires.</li><li>➤ La composition des comités inclut des représentants des étudiants si cela est approprié.</li></ul>	

CRITÈRE 4.2	EXEMPLES DE PREUVE
<b>Les méthodes d'enseignement et d'apprentissage concordent avec les objectifs du programme.</b>	Peuvent inclure, mais ne se limitent pas à: <ul style="list-style-type: none"><li>- Modèles d'apprentissage répandus dans tous les sites</li><li>- Utilisation de simulation et de patients standardisés</li><li>- Apprentissage améliorée par la technologie</li><li>- Séances d'apprentissage en petits et grands groupes</li><li>- Apprentissage par problèmes</li><li>- Opportunités d'apprentissage interprofessionnel</li><li>- Apprentissage basés sur les habiletés requises</li><li>- Apprentissage par le service communautaire</li></ul>
<i>Notes explicatives</i> Les preuves pour illustrer ce critère pourraient être des commentaires tels que ou la démonstration que : <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Il y a diversité de méthodes d'enseignement et d'apprentissage.</li><li>➤ L'enseignement reflète les tendances actuelles et émergentes des méthodes d'enseignement et d'apprentissage.</li><li>➤ Adéquation entre les méthodes d'enseignement et d'apprentissage et les apprentissages visés.</li></ul>	

CRITÈRE 4.3	EXEMPLES DE PREUVE
<p><b>Le programme offre une combinaison d'expériences de stage clinique obligatoires couvrant les domaines et contextes essentiels de la pratique, les clientèles de différents âges et qui permet aux étudiants d'atteindre les compétences exigées.</b></p> <p><b>4.3.1 Chaque étudiant expérimente une combinaison d'expériences de stage clinique obligatoires tel que définie par le programme.</b></p> <p><b>4.3.2 Chaque étudiant cumule un minimum de 1025 heures d'expérience clinique; la majorité de ces heures sous la supervision d'un physiothérapeute.</b></p>	<p>Peuvent inclure, mais ne se limitent pas à:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Documentation sur la variété des expériences obligatoires de stage clinique tel que définie par le programme</li> <li>- Documentation sur le nombre d'heures de stages cliniques offerts par le programme</li> <li>- Documentation sur la variété, la quantité et les contextes d'expériences de stage reflétant la pratique clinique actuelle.</li> <li>- Plans de cours</li> <li>- Portfolio ou dossier individuel de l'étudiant sur ses expériences de stage</li> <li>- Procès-verbaux et résultats documentés des réunions du comité des stages cliniques; Rapport des stages cliniques</li> <li>- Documentation sur l'évaluation des milieux de stage et les expériences de stage réalisées par les étudiants</li> <li>- Politiques et procédures pertinentes aux stages, y compris les méthodes documentées qui permettent d'assurer la coordination de la formation clinique dans chaque milieu de stage</li> </ul>
<p><b>Notes explicatives</b></p> <p>Les preuves pour illustrer ce critère pourraient être des commentaires tels que ou la démonstration que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les expériences de stage sont adéquates en nombre et en heures et appropriées quant à leur champ (domaine d'activité) et suffisamment variées pour permettre l'atteinte des objectifs de formation clinique et le développement des compétences professionnelles.</li> <li>➤ Des mécanismes existent pour suivre les expériences d'apprentissage des étudiants en stage.</li> <li>➤ Les expériences de stage des étudiants sont planifiées selon la progression des étudiants dans le programme, le type de supervision requis, la variété des expériences requises, et les résultats d'apprentissage à atteindre.</li> <li>➤ Le programme établit les politiques et les procédures avec les moniteurs cliniques, ce qui leur permet de guider et conseiller les étudiants lors des stages et d'effectuer, selon les politiques et les procédures établies, des évaluations formelles et informelles régulières du rendement des étudiants.</li> <li>➤ Le programme s'assure d'accompagner les moniteurs cliniques dans leur rôle, de les soutenir et de leur offrir des occasions d'apprentissage sur une base régulière.</li> </ul>	

CRITÈRE 4.4	EXEMPLES DE PREUVE
<p><b>Il existe un cadre conceptuel pour l'évaluation des accomplissements des étudiants avec des critères d'évaluation et de résultats clairement définis.</b></p> <p><b>4.4.1 Une variété de méthodes et d'outils appropriés sont utilisés pour mesurer le rendement des étudiants</b></p> <p><b>4.4.2 Le programme transmet aux étudiants de la rétroaction appropriée en temps opportun au sujet de leurs forces et des opportunités d'amélioration et de remédiation</b></p>	<p>Peuvent inclure, mais ne se limitent pas à:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Politiques et procédures pertinentes à l'évaluation et au progrès des étudiants</li> <li>- Plans des cours qui comprennent les résultats d'apprentissage souhaités et les méthodes et critères d'évaluation</li> <li>- Exemples de variété de méthodes et d'outils servant à mesurer le rendement universitaire</li> <li>- Procès-verbaux des réunions ayant trait à la promotion et aux rapports de progrès du rendement des étudiants</li> <li>- Guide de stage</li> </ul>
<p><i>Notes explicatives</i></p> <p>La preuve pour illustrer adéquatement ce critère pourrait être des commentaires ou la démonstration que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Des enseignants, du personnel et des systèmes existent pour suivre les étudiants et leur rendement et tenir compte de leurs besoins</li> </ul>	

CRITÈRE 4.5	EXEMPLES DE PREUVE
<p><b>Le programme offre aux étudiants des mécanismes qui leur permettent de faire valoir leurs préoccupations personnelles ou celles en lien avec leurs études et leurs stages cliniques.</b></p>	<p>Peuvent inclure, mais ne se limitent pas à:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Politiques et procédures formelles, objectives et publiées concernant les recours possibles des étudiants</li> <li>- Résultats ou réponses documentés aux préoccupations d'étudiants</li> </ul>
<p><i>Notes explicatives</i></p> <p>Les preuves pour illustrer ce critère pourraient être des commentaires tels que ou la démonstration que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Des mesures formelles et informelles sont en place pour permettre aux étudiants d'exprimer leurs préoccupations quant aux activités d'enseignement universitaire et aux expériences de stage.</li> </ul>	

CRITÈRE 4.6	EXEMPLES DE PREUVE
<p><b>Le programme s'assure que les étudiants ont accès en temps opportun et de façon confidentielle à des services de soutien scolaire ou à des services de consultation psychologique.</b></p>	<p>Peuvent inclure, mais ne se limitent pas à:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Information publiée concernant l'accessibilité des services aux étudiants, tels les services de santé, les services d'orientation et de consultation psychologique et l'aide financière</li> <li>- Politiques et procédures pertinentes à la reprise d'une évaluation, à la révision d'une note, etc.</li> <li>- Politiques et procédures pertinentes aux accommodements pour les étudiants lors de circonstances exceptionnelles</li> <li>- Programme d'accueil destiné aux étudiants</li> <li>- Guide de l'étudiant</li> </ul>
<p><i>Notes explicatives</i></p> <p>Les preuves pour illustrer ce critère pourraient être des commentaires tels que ou la démonstration que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'information au sujet des politiques et des procédures pertinentes de l'université et du programme est disponible et accessible aux étudiants.</li> <li>➤ Des services de soutien psychologique et d'orientation professionnelle de même que des services de soutien aux études universitaires sont disponibles aux étudiants inscrits au programme.</li> </ul>	



## NORME 5. REDDITION DE COMPTES

**Les documents de l'agrément doivent décrire explicitement et inclure des preuves sur la façon précise par laquelle :**

**Le programme se présente publiquement et fournit une information suffisante pour permettre un choix éclairé des consommateurs et faire preuve d'imputabilité à leur endroit.**

CRITÈRE 5.1	EXEMPLES DE PREUVE
<p><b>Une information complète et à jour à propos de l'université et du programme est disponible aux candidats à l'admission, aux étudiants inscrits et au public. Celle-ci reflète fidèlement la vision, la mission et les objectifs du programme.</b></p>	<p>Peuvent inclure, mais ne se limitent pas à:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Documents relatifs aux politiques d'admission, aux frais de scolarité et autres frais, à l'aide financière, aux exigences de fin d'études et d'inscription à un ordre professionnel, aux politiques universitaires et aux services aux étudiants.</li><li>- Guide de l'étudiant, brochures du programme, documents de l'université</li><li>- Annuaire du programme; site Web</li><li>- Programmes d'accueil destinés aux étudiants</li><li>- Documents précisant que les étudiants admis au programme satisfont aux critères d'admission établis</li><li>- Politique concernant le système de notation</li><li>- Règlements universitaires</li></ul>
<p><b>Notes explicatives</b></p> <p>Les preuves pour illustrer ce critère pourraient être des commentaires tels que ou la démonstration que :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Selon les directives et les procédures de l'université, les enseignants émettent, adoptent, évaluent et confirment les règlements universitaires propres au programme.</li><li>➤ Le programme a des politiques pour guider la diffusion et la mise en œuvre de tous les règlements établis qui concernent les enseignants et les étudiants.</li><li>➤ L'université s'assure que les politiques et procédures qui concernent directement les futurs étudiants et les étudiants admis, y compris le statut et les activités d'agrément, sont clairement décrites, appliquées équitablement et en temps opportun.</li><li>➤ L'information au sujet du programme, y compris l'information et la publicité sur le site Web, et le matériel relatif aux politiques de l'université et du programme sont justes, complets et à jour.</li><li>➤ En prenant des décisions au sujet de l'admission, de la rétention et de la remise des diplômes aux étudiants, le programme tient compte de sa mission, de la mission de l'université et des besoins de la société.</li><li>➤ Le programme fournit, aux futurs étudiants et aux étudiants admis, l'accès aux ou des documents pertinents concernant les règles et règlements relatifs à l'admission, l'immatriculation, la progression au sein du programme, les politiques de désistement et de renvoi, l'équité des procédures, l'enseignement en stage et autres politiques et procédures universitaires.</li></ul>	

CRITÈRE 5.2	EXEMPLES DE PREUVE
<p><b>Le programme offre un environnement sécuritaire. Il protège les droits de tous les individus, y compris les étudiants, les enseignants, le personnel et les autres personnes participant aux activités associées au programme.</b></p>	<p>Peuvent inclure, mais ne se limitent pas à:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Politiques et procédures concernant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• la protection de l'intimité, de la dignité et de la sécurité des étudiants, des enseignants, du personnel et des autres personnes impliquées dans les activités d'apprentissage et d'enseignement</li> <li>• le consentement éclairé<sup>9</sup></li> <li>• les menaces et le harcèlement</li> <li>• la santé et la sécurité du travail</li> <li>• les griefs et les plaintes</li> </ul> </li> <li>- Documentation des incidents liés à un environnement non sécuritaire et des mesures prises pour corriger la situation.</li> <li>- Les règles et les règlements pertinents aux procédures d'urgence sont affichés</li> </ul>
<p><b>Notes explicatives</b></p> <p>Les preuves pour illustrer ce critère pourraient être des commentaires tels que ou la démonstration que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'université a des politiques et des procédures pour protéger les droits et assurer la sécurité de toutes les personnes concernées par l'ensemble des aspects du programme de physiothérapie.</li> <li>➤ L'université et le programme s'assurent que les étudiants sont informés des risques potentiels pour la santé qu'ils pourraient encourir pendant leurs études universitaires et en stage.</li> <li>➤ Les politiques et des procédures assurent l'équité dans la gestion des préoccupations et des plaintes des étudiants et des enseignants à tous les niveaux du programme et de l'université.</li> <li>➤ L'université, le programme, et chaque milieu de stage ont des politiques qui décrivent les exigences concernant la confidentialité des dossiers et de toute autre information personnelle, de même que des politiques et des procédures concernant la collaboration de sujets humains dans des démonstrations et des laboratoires mis sur pied à des fins d'enseignement et de recherche, lorsque cela s'applique.</li> </ul>	

<sup>9</sup> On assume que lorsqu'un client n'est pas jugé apte à prendre des décisions, une personne habilitée à le faire prendra les décisions dans le meilleur intérêt du client et le respect de la réglementation

CRITÈRE 5.3	EXEMPLES DE PREUVE
<p><b>Le processus d'admission du programme est juste, transparent et fait en temps opportun.</b></p>	<p>Peuvent inclure, mais ne se limitent pas à:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Politiques et procédures écrites sur l'admission au programme</li> <li>- Procès-verbaux des réunions du comité d'admission</li> <li>- Documents décrivant le processus de prise de décision concernant les admissions</li> <li>- Résumés annuels et cumulatifs des données d'admission</li> </ul>
<p><i>Notes explicatives</i></p> <p>Les preuves pour illustrer ce critère pourraient être des commentaires tels que ou la démonstration que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les politiques et procédures qui servent à sélectionner les étudiants ne font pas de discrimination basée sur la race, la religion, la couleur, le sexe, l'âge, l'origine nationale ou ethnique, l'orientation sexuelle, et l'incapacité ou l'état de santé.</li> </ul> <p>Note : Ce critère n'enlève toutefois pas au programme la capacité de prendre des mesures particulières pour certains groupes de personnes, y compris ceux identifiés par la race, la couleur, le sexe, l'origine nationale ou ethnique, ou l'incapacité ou l'état de santé, ni n'empêche les universités de faire des activités associées à l'amélioration de la diversité parmi la population étudiante. Cependant, il est entendu que toutes les publications pertinentes aux politiques et aux procédures d'admission incluent l'information concernant la décision du programme de prendre des mesures particulières pour les groupes sélectionnés.</p>	

CRITÈRE 5.4	EXEMPLES DE PREUVE
<p><b>Le programme : i) surveille de façon continue sa conformité aux normes d'agrément et aux règles de AEPC, ii) prend les mesures nécessaires pour assurer cette conformité et iii) publie son statut d'agrément.</b></p>	<p>Peuvent inclure, mais ne se limitent pas à:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Publication du statut d'agrément dans les documents appropriés, par exemple, l'annuaire de la description du programme, le site Web</li> <li>- Documentation et soumission des frais et des rapports d'agrément exigés par exemple, les rapports d'auto-évaluation, les rapports périodiques, les rapports annuels</li> <li>- Les changements concernant la conformité du programme aux normes d'agrément sont rapportés selon les politiques de l'AEPC</li> <li>- Documents démontrant la notification de tout changement important apporté au programme de l'AEPC</li> </ul>
<p><i>Notes explicatives</i></p> <p>Les preuves pour illustrer ce critère pourraient être des commentaires tels que ou la démonstration que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'université et le programme s'engagent à obtenir et à maintenir leur statut d'agrément et ont la responsabilité de présenter la documentation et les frais exigés selon les délais prévus.</li> </ul> <p>Note : L'université et le programme ont la responsabilité d'aviser l'AEPC de tout changement important apporté au programme selon les politiques et les procédures de l'AEPC: Rapport du programme d'enseignement relatif aux changements importants. Les changements importants à rapporter incluent, mais sans s'y limiter, les changements à la direction du programme et au complément d'enseignants, aux révisions majeures du cursus, et au grade décerné ou au programme offert.</p>	

## **NORME 6. COMPÉTENCES EN PHYSIOTHÉRAPIE<sup>10</sup>**

**La documentation de l'agrément doit décrire explicitement et inclure les preuves démontrant comment le programme d'enseignement facilite l'atteinte des résultats d'apprentissage de l'étudiant en ce qui a trait à l'exercice de la physiothérapie au moment de l'admission à la profession. Plus spécifiquement, le programme de physiothérapie devrait :**

- **Incorporer les vastes principes qui reflètent la philosophie et les valeurs intrinsèques à l'exercice de la physiothérapie;**
- **Être basé sur les fondements des arts et des sciences libérales<sup>11</sup> qui fournissent aux étudiants les connaissances de base qui peuvent inclure, mais sans s'y limiter, les sciences biologiques, sciences sociales, sciences appliquées, recherche scientifique, sciences cliniques et pratique professionnelle; et**
- **Inclure le développement d'une pratique en collaboration et éclairée par l'expérience et les faits<sup>G</sup> comme assise de la pratique de la physiothérapie.**

### **Contexte de pratique**

**Les physiothérapeutes travaillent dans différents contextes de pratique y compris divers types de clients, domaines d'activité, types et objectifs de services de physiothérapie, milieux cliniques et modèles de financement. Les contextes de pratique sont interreliés et influencent aussi les rôles que chaque physiothérapeute peut jouer et les compétences requises pour exercer efficacement la profession en toute sécurité. Les programmes devraient faire la démonstration de la façon dont ils s'y prennent pour que les étudiants fassent l'expérience de cette diversité de pratique clinique.**

### **Exemples de preuves**

**Les notes explicatives relatives à chaque critère visent à guider les programmes concernant les preuves qu'ils pourraient apporter pour démontrer leur conformité aux critères. Des exemples de preuves peuvent inclure mais ne se limitent pas à:**

- **Les documents de planification du programme**
- **Les plans de cours**
- **Les résultats des révisions de programme**
- **Les résultats des sondages auprès des diplômés et des employeurs**
- **Les résultats des évaluations des étudiants tout au long du programme, et**
- **Les résultats de l'examen de compétence en physiothérapie**

<sup>10</sup> Le contenu de la Norme 6 est adapté du Profil des compétences essentielles des physiothérapeutes au Canada (2009). Chaque critère de cette norme réfère à une compétence clé du Profil; les notes explicatives sont adaptées des compétences habilitantes associées.

<sup>11</sup> Les champs scientifiques incluent entre autres l'anatomie humaine et la physiologie, la pathologie, l'immunologie et l'endocrinologie, la génétique, la pharmacologie, les traitements médicaux et adjoints, théories biologiques du développement de la durée de vie, la physique, les sciences du mouvement, les sciences de l'environnement. (Cursus d'entrée universitaire en physiothérapie, Mai 2009).

## **RÔLE 6.1 - COMPÉTENCE D'EXPERT EN PHYSIOTHÉRAPIE**

**Le programme prépare les étudiants à devenir, dès leur admission à la profession, des praticiens compétents possédant un savoir-faire en physiothérapie et la capacité d'intégrer toutes les compétences du physiothérapeute afin de jouer un rôle de chef de file pour la promotion, l'amélioration et le maintien de la mobilité, la santé et le bien-être des clients<sup>G</sup>.**

### **CRITÈRE 6.1.1**

**Consulter le client afin d'obtenir des renseignements sur sa santé, ses antécédents, les interventions antérieures et les résultats qui en ont découlé; et, recueillir les données de l'évaluation<sup>G</sup> pertinentes aux besoins du client et à l'exercice de la physiothérapie.**

#### *Notes explicatives*

Le programme prépare les étudiants à:

- Recueillir et à analyser toute l'information pertinente à la santé antérieure et actuelle du client à partir de multiples sources (p. ex. client, dossiers de santé antérieurs, autres intervenants en soins de santé, collègues professionnels ou famille).
- Cibler les facteurs personnels et environnementaux du client qui affectent ses habiletés fonctionnelles, ses capacités physiques et sa participation.
- Déterminer les attentes du client en lien avec les services de physiothérapie<sup>G</sup>.
- Sélectionner les méthodes et les mesures d'évaluation quantitatives et qualitatives en fonction d'une pratique éclairée par l'expérience et les faits.
- Informer le client de la nature et du but de l'évaluation de même que de tous les risques<sup>G</sup> significatifs qui s'y rattachent.
- Se servir de leurs connaissances en sciences biologiques, psychosociales et fondamentales pour procéder à une évaluation physiothérapique efficace et sûre en tenant compte du consentement du client, des indications et des contreindications connues, des directives cliniques, des limitations propres au client et de l'attention à accorder au rapport risque-bénéfice.
- Surveiller l'état de santé du client afin de noter les changements importants au cours de l'évaluation et prendre les mesures appropriées au besoin.

### **CRITÈRE 6.1.2**

**Analyser les résultats de l'évaluation et établir un diagnostic et un pronostic en physiothérapie<sup>G</sup>.**

#### *Notes explicatives*

Le programme prépare les étudiants à:

- Cibler la nature et l'importance des déficiences du client, ses limitations aux activités et les restrictions à sa participation dans le contexte de ses objectifs et de ses besoins.
- Établir un diagnostic en physiothérapie basé sur l'analyse des résultats de l'évaluation du client.
- Cibler l'utilité et la valeur potentielle de l'intervention en physiothérapie.
- Déterminer si les services de physiothérapie ne sont plus nécessaires ou indiqués.
- Discuter du diagnostic et du pronostic en physiothérapie avec le client et les autres professionnels de la santé ou les membres de l'équipe, si approprié.

### CRITÈRE 6.1.3

#### **Élaborer et recommander une stratégie d'intervention en physiothérapie et mettre en œuvre l'intervention.**

##### *Notes explicatives*

Le programme prépare les étudiants à:

- Établir et mettre en priorité, avec le client, les résultats attendus selon les résultats de l'évaluation et de la pratique éclairée par des données probantes.
- Établir avec le client des buts précis, mesurables, orientés sur des mesures concrètes, réalistes et définis dans le temps.
- Recommander des interventions qui sont éclairées par des données probantes, en fonction des besoins et des buts du client et de toutes les ressources disponibles y compris l'orientation vers les autres services au besoin.
- Mettre en œuvre les interventions<sup>G</sup> en physiothérapie, en accord avec le consentement du client, avec compétence et de manière sûre et efficace.
- Déterminer le degré de supervision que requiert le client et assurer la surveillance appropriée pendant les interventions particulières en physiothérapie.
- Informer le client en matière de promotion de la santé, de l'autogestion de sa santé et des services pertinents à sa propre affection.
- Maintenir la continuité de la prestation des soins de physiothérapie là où les ressources le permettent (p. ex. communiquer avec les physiothérapeutes et les autres professionnels de la santé qui partagent la responsabilité de prestation des services, en planifiant des services de remplacement, au besoin).

### CRITÈRE 6.1.4

#### **Évaluer l'efficacité<sup>G</sup> des interventions, et Achever les services de physiothérapie.**

##### *Notes explicatives*

Le programme prépare les étudiants à:

- Discuter avec le client de la nature, des objectifs et des résultats des bilans en cours de traitement et des résultats des évaluations.
- Surveiller les réactions du client et les changements de son état pendant les interventions et modifier les interventions en conséquence.
- Évaluer l'efficacité du plan d'intervention sur une base régulière à l'aide de mesures de résultats<sup>G</sup> appropriées.
- Évaluer l'état du client avant la fin des services de physiothérapie et le comparer aux résultats de l'évaluation initiale.
- Discuter avec le client d'un plan de congé (p. ex. recommander d'autres services, un plan d'autogestion).
- Mettre fin aux interventions en physiothérapie tel qu'indiqué ou à la demande du client.

## **RÔLE 6.2 - COMMUNICATION**

**Le programme prépare les étudiants à communiquer efficacement afin d'établir des relations professionnelles avec leurs clients<sup>G</sup>, leurs familles, les membres d'une équipe de soins de santé, les fournisseurs de soins et les autres personnes concernées.**

### **CRITÈRE 6.2.1**

**Établir et maintenir des relations professionnelles par des moyens de communication efficaces.**

#### *Notes explicatives*

Le programme prépare les étudiants à:

- Faire preuve de sensibilité à l'égard du caractère unique de chacun.
- Écouter attentivement et faciliter la discussion pour assurer l'échange réciproque d'information.
- Être conscients de leurs propres comportements et des réactions d'autrui et à adapter leurs communications de façon appropriée.
- Respecter la confidentialité, l'intimité et l'autonomie du client.

### **CRITÈRE 6.2.2**

**Recueillir et partager l'information pertinente aux soins du client.**

#### *Notes explicatives*

Le programme prépare les étudiants à:

- Rechercher et rassembler l'information des clients et d'autres membres de l'équipe pour faciliter la prise de décision partagée et éclairée.
- Encourager et poser des questions de clarification.
- Transmettre l'information et répondre aux questions de manière honnête, objective, sensible, empathique et respectueuse.
- Communiquer efficacement les stratégies d'intervention en physiothérapie aux membres de l'équipe et déterminer les priorités de traitement en collaboration.

### **CRITÈRE 6.2.3**

**Utiliser des stratégies de communication efficaces et appropriées.**

#### *Notes explicatives*

Les stratégies de communication peuvent inclure les communications verbales, non verbales, écrites et électroniques.

Le programme prépare les étudiants à:

- Produire et tenir des dossiers lisibles, exacts et appropriés selon les exigences de l'organisme de réglementation.
- Présenter efficacement l'information concernant les soins aux clients et la prestation des services de physiothérapie (ex., rapports de congé, rapports médicaux ou légaux).
- Préparer et présenter l'information aux collègues de façon organisée (ex., présentations à des conférences sur les clients ou des réunions professionnelles).

## **RÔLE 6.3 - COLLABORATION**

**Le programme prépare les étudiants à travailler en collaboration pour obtenir des soins de qualité centrés sur le client.**

### **CRITÈRE 6.3.1**

**Établir et maintenir des relations interprofessionnelles qui favorisent une pratique collaborative efficace.**

#### *Notes explicatives*

Le programme prépare les étudiants à:

- Faire preuve d'une compréhension et du respect des rôles, des responsabilités et des opinions différentes des membres de l'équipe y compris les clients<sup>6</sup>.
- Intégrer les connaissances et la compréhension du rôle du physiothérapeute et des rôles des autres professionnels y compris le client dans la prestation de soins centrés sur le client.
- Consulter et partager l'information pertinente en temps opportun avec les clients, les autres professionnels de la santé et tous les individus ou groupes concernés.
- Promouvoir la prise de décision commune, active et éclairée.
- Favoriser la collaboration avec les autres individus concernés.

### **CRITÈRE 6.3.2**

**Prévenir, gérer et résoudre les conflits relatifs aux soins centrés sur le client.**

#### *Notes explicatives*

Le programme prépare les étudiants à:

- Faire preuve d'une attitude respectueuse envers les collègues et les membres de l'équipe interprofessionnelle y compris les clients.
- Cibler les sujets qui peuvent contribuer au développement de conflits entre le physiothérapeute et le client ou entre les membres de l'équipe (p. ex. être conscient des croyances, des perceptions et des valeurs de chacun qui peuvent affecter la dynamique et l'efficacité de l'équipe).
- Traiter les conflits de façon appropriée et en temps opportun.

## **RÔLE 6.4 - GESTION**

**Le programme prépare les étudiants à gérer leur temps, les ressources et les priorités dans l'exercice de la physiothérapie.**

### **CRITÈRE 6.4.1**

**Gérer efficacement sa pratique individuelle.**

#### *Notes explicatives*

Le programme prépare les étudiants à:

- Comprendre la structure, le financement et la fonction des systèmes de santé y compris les équipes de soins de santé.
- Appliquer des principes d'affaires à la prestation des services de physiothérapie dans les secteurs publics et privés.
- Fournir des services en tenant compte des besoins du client et de l'allocation des ressources humaines, physiques et financières disponibles.
- Établir les priorités et assurer la gestion du temps pour donner les services aux clients et assurer la pratique générale de la physiothérapie.
- Équilibrer leur temps entre le travail, les activités professionnelles et les responsabilités personnelles.
- Être responsables de leurs propres actions et décisions (ex., capacité à assumer ses obligations professionnelles).



### **CRITÈRE 6.4.2**

#### **Gérer et superviser le personnel<sup>G</sup> engagé dans la prestation des services de physiothérapie**

##### *Notes explicatives*

Le programme prépare les étudiants à:

- Évaluer, orienter et transmettre de la rétroaction continue au personnel participant à la prestation des services de physiothérapie.
- Attribuer les tâches et surveiller le personnel en agissant selon les lignes directrices imposées par la réglementation.

### **CRITÈRE 6.4.3**

#### **Participer aux activités qui contribuent à un environnement de travail sûr et à la pratique efficace de la physiothérapie.**

##### *Notes explicatives*

Le programme prépare les étudiants à:

- Prévoir, cibler et prévenir les risques au sein de l'environnement physique (p. ex. prévention et contrôle des infections, déchets dangereux, sécurité des installations électriques et de l'équipement).
- Offrir des services de physiothérapie dans un environnement physique sûr pour eux-mêmes, les autres membres de l'équipe et le personnel.
- Assurer la sécurité des clients lors de la sélection et la réalisation des évaluations, des interventions et des mesures d'évaluation.
- Contribuer aux initiatives qui assurent l'amélioration de la qualité et la sécurité des clients.

### **RÔLE 6.5 - PROMOTION DE LA SANTÉ**

#### **Le programme prépare les étudiants à se servir de leurs connaissances et de leur savoir-faire de façon responsable pour promouvoir la santé et le bien-être des clients<sup>G</sup>.**

### **CRITÈRE 6.5.1**

#### **Travailler en collaboration en vue de déterminer, de répondre aux besoins de santé et des préoccupations des clients et de faire la promotion de ces besoins et de ces préoccupations.**

##### *Notes explicatives*

Le programme prépare les étudiants à:

- Décrire le rôle de la profession de physiothérapie en faisant la promotion de la santé et de la sécurité.
- Collaborer avec les clients et les autres fournisseurs de soins pour comprendre, cibler et promouvoir les besoins et les préoccupations en santé et en physiothérapie des clients.
- Donner leur opinion sur les enjeux de santé déterminés par les clients et, avec les autres fournisseurs de soins ou membres de l'équipe, donner aux clients le pouvoir de s'exprimer en leur propre nom.
- Cibler les déterminants de la santé des clients et comprendre les facteurs qui constituent un obstacle à l'accès aux services et aux ressources.
- Comprendre les limites et les possibilités au sein du milieu clinique pour traiter des problèmes de santé et travailler en collaboration à l'élaboration de stratégies visant à optimiser les soins aux clients (ex., aider les clients à avoir accès à des services abordables et en temps opportun, aider les clients à naviguer et à coordonner leurs soins à l'intérieur du système de santé).

## **RÔLE 6.6 - PRATICIEN ÉRUDIT**

**Le programme prépare les étudiants à devenir des apprenants perpétuels dans le but d'améliorer les résultats de leurs clients<sup>G</sup> par la recherche, la création, l'application, la diffusion et la transposition du savoir dans la pratique de la physiothérapie.**

### **CRITÈRE 6.6.1**

**Recourir à une approche réfléchie de la pratique.**

#### *Notes explicatives*

Le programme prépare les étudiants à:

- Utiliser l'autoévaluation et la rétroaction des enseignants, des maîtres de stage, des clients et d'autres fournisseurs de soins pour réfléchir aux actes posés et aux décisions prises dans le but de favoriser l'amélioration continue de leurs connaissances et de leurs habiletés.
- Utiliser une approche de raisonnement clinique ou de résolution de problèmes pour prendre des décisions et mettre en œuvre des mesures.
- Être conscients de leurs propres antécédents, de leur éducation, de leurs expériences, de leurs perspectives, de leurs valeurs et de leurs croyances qui influencent leur prise de décision.
- Intégrer leurs expériences, leur éducation, la recherche et les meilleures ressources disponibles pour planifier et donner des services de physiothérapie.

### **CRITÈRE 6.6.2**

**Participer à la recherche en milieu universitaire.**

#### *Notes explicatives*

Le programme prépare les étudiants à:

- Comprendre les principes de la recherche, la déontologie de la recherche et les méthodes de recherche de même que l'importance de la recherche pour l'avancement de la pratique.
- Participer à des activités contribuant à la recherche (p. ex. évaluation critique de la documentation, procéder à une recherche systématique de preuves, élaborer une hypothèse ou un projet de recherche, recueillir ou analyser des données, intégrer ou diffuser des résultats de recherche).

## **RÔLE 6.7 - PROFESSIONALISME**

**Le programme prépare les étudiants à pratiquer conformément à la déontologie, à soutenir la profession et à faire preuve de normes comportementales personnelles élevées.**

### **CRITÈRE 6.7.1**

**Adopter une conduite personnelle qui respecte les exigences juridiques et déontologiques<sup>G</sup>.**

#### *Notes explicatives*

Le programme prépare les étudiants à:

- Prodiguer des services dans le cadre du champ d'activité<sup>G</sup> de la physiothérapie et en fonction de leurs compétences personnelles<sup>G</sup>.
- Maintenir une relation thérapeutique professionnelle avec leurs clients<sup>G</sup> (p. ex. respecter les limites professionnelles, agir avec intégrité et dans le meilleur intérêt du client).
- Offrir des services en prônant des valeurs professionnelles éthiques et en se conformant aux normes de pratique et aux autres obligations professionnelles.
- Informer le client sur toute utilisation des données personnelles recueillies à son sujet et au sujet de sa santé et à obtenir le consentement du client.
- Préserver la confidentialité ou l'intimité du client tel que le prévoient les lois applicables.

### **CRITÈRE 6.7.2**

#### **Respecter l'individualité et l'autonomie du client.**

##### *Notes explicatives*

Le programme prépare les étudiants à:

- Faire preuve de sensibilité et de respect des droits, de la dignité et du caractère unique<sup>G</sup> de chaque client.
- Traiter le client avec respect et l'aider à exprimer ses besoins individuels.

### **CRITÈRE 6.7.3**

#### **Contribuer au développement de la profession de physiothérapie.**

##### *Notes explicatives*

Le programme prépare les étudiants à:

- Contribuer à l'apprentissage des autres (p. ex. soutenir l'enseignement clinique aux étudiants; aider des collègues par leurs commentaires, du mentorat ou le transfert des connaissances).
- Participer à des activités qui soutiennent le développement de la profession de physiothérapie (p. ex. participer à des présentations au sein du service, des conférences locales et nationales, des comités professionnels et à l'éducation du public et autres professionnels de la santé).
- Profiter des opportunités pour faire connaître le rôle et les bienfaits de la physiothérapie pour améliorer la santé individuelle et communautaire y compris la promotion de la santé et la prévention de la maladie.

## 5.0 GLOSSAIRE<sup>12</sup>

<b>Agrément</b>	<p>1. Un <b>état ou une condition d'agrément</b> signifie qu'un programme est conforme aux normes d'enseignement établies par les autorités professionnelles.</p> <p>2. Le <b>processus</b> d'agrément constitue une assurance de la qualité qui permet d'accorder un statut à un établissement d'enseignement ou à un programme de formation par les autorités responsables.<sup>13</sup></p>
<b>Caractère unique</b>	Comprend la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, le statut marital, le statut familial, l'incapacité et la condamnation pour laquelle un pardon a été accordé.
<b>Champ d'activité</b>	Le champ d'activité d'une profession comprend les services que ses membres apprennent, dans lesquels ils sont compétents et qu'ils sont autorisés à fournir. Le champ de pratique de la profession établit les limites de pratique que tous les praticiens doivent respecter. Le champ de pratique actuel de chaque praticien est influencé par sa formation professionnelle continue, le milieu dans lequel il exerce, les exigences de ses milieux de travail et les besoins de ses patients ou clients.
<b>Client</b>	Une personne, une famille, un groupe, une collectivité ou un organisme qui reçoit des services professionnels, des produits ou de l'information en physiothérapie. Un client peut aussi être reconnu sous l'appellation patient.
<b>Compétences essentielles</b>	Répertoire des connaissances mesurables, des habiletés et des attitudes nécessaires au physiothérapeute tout au long de sa carrière professionnelle.
<b>Compétence personnelle</b>	Niveau personnel de connaissances de chaque praticien, ses capacités et ses qualités dans une situation donnée, influencées par sa formation professionnelle continue, son milieu de pratique, les exigences propres à son milieu de travail et les besoins du patient ou du client.
<b>Critères d'évaluation essentiels</b>	Un programme doit être en conformité totale avec les critères essentiels puisqu'ils sont jugés indispensables pour assurer la qualité des programmes d'enseignement. Un programme qui ne satisfait pas à tous les critères essentiels reçoit un agrément probatoire.
<b>Diagnostic en physiothérapie</b>	Conclusion pertinente à la fonction physique basée sur l'évaluation subjective et objective et sur l'analyse faite par un physiothérapeute visant à rechercher la cause ou la nature de l'affection ou du problème d'un client.
<b>Efficacité</b>	Étendue avec laquelle une intervention précise, une procédure, un régime ou un service, une fois appliqués, donnent les effets et les résultats escomptés pour une population définie
<b>Enseignants</b>	<p>Le <b>professeur de carrière</b> est un individu nommé et rémunéré par l'université et dont le poste correspond à au moins 20% d'un poste au sein du programme. Les professeurs de carrière détiennent habituellement des postes à temps plein, quoique certains puissent détenir des postes à temps partiel; ils peuvent être titularisés ou en voie ou non de titularisation. Les professeurs de carrière sont responsables et ont l'autorité pertinente en ce qui a trait au développement du programme, à la conception pédagogique et à la prestation et à l'évaluation des résultats.</p> <p>Le <b>professeur de clinique</b> est l'individu qui fait de l'enseignement dans le milieu universitaire, mais qui n'est pas payé par l'université, bien qu'il puisse recevoir des honoraires ou d'autres formes de compensation. Peuvent aussi</p>

<sup>12</sup> Sauf indication contraire, les termes du Glossaire proviennent du Profil des compétences essentielles des physiothérapeutes au Canada (2009)

<sup>13</sup> Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux. (2003). *Guide de la terminologie française*. Auteurs: Toronto

	être professeurs de clinique, mais non exclusivement, les conférenciers, les enseignants de certaines composantes particulières de cours ou les tuteurs.
<b>Évaluation</b>	Comprend, mais sans s'y limiter, l'examen de l'intégrité et de la mobilité articulaire, de la démarche et de l'équilibre, de la performance musculaire, de la fonction motrice, de la fonction cardiorespiratoire, de la douleur, du développement neuromoteur et sensorimoteur, de la posture, de la capacité de travail et cardiovasculaire, de la cognition et de l'état mental, de l'état de la peau, et un examen de l'environnement et de l'accessibilité.
<b>Formation clinique<sup>14</sup></b>	La composante d'entrée en pratique du programme d'études, par laquelle les étudiants acquièrent une expérience pratique et participent à une variété des gestes professionnels dans divers cadres cliniques aux fins de l'apprentissage et de l'application des connaissances, des compétences, des attitudes et du raisonnement clinique propres à la physiothérapie
<b>Formation interprofessionnelle<sup>15</sup></b>	La formation interprofessionnelle (FIP) se produit lorsque deux professions ou plus sont engagées dans un processus d'apprentissage conjoint, réciproque et qui leur permet de mieux se connaître mutuellement pour mieux collaborer et améliorer la qualité des soins
<b>Intervention</b>	Comprend, mais sans s'y limiter, l'éducation et la consultation, les exercices thérapeutiques, les techniques de thérapie manuelle et de tissus mous, l'entraînement à l'activité fonctionnelle, les techniques cardiovasculaires et neuromotrices et la prescription de matériel d'aide et d'autres appareils ou dispositifs.
<b>Mesures de résultats</b>	Outils de mesure (ex., instrument, questionnaire, formulaire d'évaluation) utilisés pour documenter le changement d'un ou plusieurs éléments au fil du temps.
<b>Normes de pratique</b>	Attente (ou un ensemble d'attentes) qui représente l'accord général sur une pratique compétente par les membres et les administrateurs d'un ordre professionnel reconnu. Elles peuvent consister de normes formellement documentées et approuvées ou de la pratique habituelle et généralement reconnue.
<b>Obligations éthiques et légales</b>	Les physiothérapeutes doivent se conformer aux obligations légales et éthiques comme le fait de s'inscrire au tableau des membres de leur ordre professionnel en physiothérapie, se conformer au consentement pertinent, à la législation relative à la vie privée et aux exigences de tenue de dossiers selon l'organisme de réglementation.
<b>Personnel</b>	Individu dont le rôle consiste à assister le physiothérapeute pour s'assurer que les services de physiothérapie sont fournis de manière sûre et efficace et qu'ils atteignent et maintiennent des résultats optimaux pour le client. Exemples: étudiants, personnel administratif, assistants du physiothérapeute et aides en réadaptation.
<b>Pratique éclairée par l'expérience et les faits</b>	Bien qu'essentiellement semblable à la pratique fondée sur les preuves, la pratique éclairée par l'expérience et les faits est en voie de devenir le terme à privilégier puisque sa terminologie met davantage l'accent sur la pratique qui tient compte des meilleures preuves courantes en recherche (mais qui peuvent ne pas être considérées comme les plus importantes) tout comme l'intégration de l'expertise clinique et les valeurs du client dans le processus de décision assurant un meilleur équilibre entre ces trois facteurs.
<b>Preuve</b>	Information ou document officiel fourni par le programme pour démontrer sa conformité aux critères d'évaluation.
<b>Programme</b>	À moins d'avis contraire, un programme correspond à un programme

<sup>14</sup> Lignes directrices pour l'enseignement clinique dans les programmes universitaires canadiens (2011)

<sup>15</sup> <http://caipe.org.uk/> (2002)

<b>Résultats d'apprentissage de l'étudiant</b> <b>Risque</b>	<p>d'enseignement de la physiothérapie donnant ouverture au permis d'exercice.</p> <p>Mesure du niveau de rendement qui démontre jusqu'à quel niveau une compétence donnée ou un ensemble de compétences a été atteint par l'apprenant.</p> <p>Les risques et les effets secondaires sont (a) ceux qui sont probables ou ayant beaucoup de chances de se produire (b) ceux qui sont possibles plutôt que probables, mais qui peuvent avoir des conséquences graves, ou (c) tout ce qui pourrait être considéré comme pertinent de connaître par une personne raisonnable dans les mêmes circonstances.</p>
<b>Services de physiothérapie</b>	<p>Services offerts par un physiothérapeute dans un contexte de prestation de soins de santé (ex., évaluation du client, traitement, rapports pertinents, communication avec diverses parties ayant pour but la prestation des soins au patient).</p>